

# **BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE**

**Commune de Aniane**

**EPCI (Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault)**

**Territoire de projet (Pays Cœur d'Hérault)**

## **Avenant – Contrat 2ème génération**

**2022 / 2028**



**REÇU EN PREFECTURE**

**le 13/11/2023**

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-200017127-20231110-2023\_48-DE

**Entre,**

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Pays Cœur d'Hérault, représenté par Jean-François SOTO, son Président,

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault, représentée par Jean-François SOTO, son Président

La Commune de Aniane, représentée par Philippe SALASC, son Maire

**Vu** le Code Général des Collectivités Locales,

**Vu** les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

**Vu** la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

**Vu** la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie et des pour la période 2021-2022 / 2027

**Vu** la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

**Vu** la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

**Vu** la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

**Vu** la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

**Vu** la délibération N°CP/2023-04/12.05 du 21 avril 2023 de la Commission Permanente du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du Pays Cœur d'Hérault pour la période 2022-2028

**Vu** le contrat Bourg Centre de la Commune d'Aniane, approuvé le 08/09/2019

**Vu** la délibération de la Commune de Aniane (prévue le 12 septembre 2023),

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault de XXX en date du XX/XX/XX,

**Vu** la délibération du Pays Sydel du Pays cœur d'Hérault en date du 02/11/2023

**Vu** la délibération n° XXX de la Commission Permanente du 20/10/2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent avenant,

Il est convenu ce qui suit :

**① A noter que *chacun des partenaires signataire devra délibérer sur le projet d'avenant définitif.***  
*Ces délibérations devront être prises (en Conseil Municipal, Conseil Communautaire, Conseil syndical des  
PETR/PAYS/PNR...)* :

**APRES la date du COPIL de validation du contrat par l'ensemble des partenaires signataires,**

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-200017127-20231110-2023\_48-DE

## Préambule :

### **Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie**

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

### **Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale**

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage essentiels pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie et amplifiée pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'État, l'Établissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

### **Article 1 : Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération, approuvé le 08/09/2019

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,
- En organisant : Dans le cas de la communauté de communes de la Vallée de l'Hérault dont dépend la commune d'Aniane : entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie.
- Sont principalement concernées les communes de : Aniane et Gignac.
- En actualisant si cela s'avère nécessaire les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel à court terme et en projetant la planification les actions à moyen et long terme sur la nouvelle période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault, le Pays Cœur d'Hérault, la Commune de Aniane en y associant les services de l'Etat, CAUE, Chambres consulaires en fonction des projets.

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la- Commune de Aniane, notamment dans les domaines suivants :

- La structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- Le développement de l'économie et de l'emploi ;
- La qualification du cadre de vie – qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- La valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel /architectural /culturel ;
- L'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous.

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'Etat.

Enfin, le présent avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du Pays Cœur d'Hérault, dont il est un sous-ensemble.

A ce titre, le Programme pluriannuel du Contrat Bourg Centre sera intégré au Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028 du Contrat Territorial Occitanie.

## **Article 2 : Contexte et enjeux**

« Cet article n'est pas modifié dans le cadre du présent avenant. »

## **Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation :**

« Cet article n'est pas modifié dans le cadre du présent avenant ».

## **Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre**

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont

vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie 2022 - 2028, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

*Le programme pluriannuel du contrat Bourg Centre 2022 – 2024 porte mention du suivi de la réalisation des actions du précédent Contrat Bourg Centre sur la période 2018-2021 :*

- *Code signets à utiliser entre 2018 et 2021 : ☺ « en cours », ☑ « achevées », ☒ « supprimées »*

*Pour la période 2022-2024 :*

- *Code signets à utiliser : ☺ phase « études » ; ☑ phase « réalisation »*
- *Indiquer les nouvelles actions en gras.*

*Le tableau du Programme Opérationnel Pluriannuel comprend également l'identification par le maître d'ouvrage de l'objectif territorial du référentiel du Pacte Vert en indiquant l'une des références numérotées de 1 à 6 (cf liste Article 7)*

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un **programme pluriannuel de projet et d'investissement** (P.P.P.I.) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

## **Article 5 : Contributions et partenariats**

### **Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :**

*A présenter si des modifications ont eu lieu et/ou de nouveaux signataires de l'avenant,*

*Sinon, indiquer la mention*

*« Cet article n'est pas modifié dans le cadre du présent avenant. »*

Cet article n'est pas modifié dans le cadre du présent avenant.

### **Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions :**

*A présenter si des modifications ont eu lieu et/ou de nouveaux signataires de l'avenant,*

*Sinon, indiquer la mention*

*« Cet article n'est pas modifié dans le cadre du présent avenant. »*

Cet article n'est pas modifié dans le cadre du présent avenant.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-200017127-20231110-2023\_48-DE

## **Article 6 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région**

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,),
- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

### **La prise en compte du Pacte Vert régional :**

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
7. Garantir une soutenabilité et une solidarité financière.

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,

- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

### **La mobilisation des opérateurs régionaux :**

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées
  
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

## **L'Agence Régionale Energie Climat**

### **A.R.E.C**

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

Pour plus d'informations, et prise de contact :

## **L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction**

### **A.R.A.C**

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.arac-occitanie.fr](http://www.arac-occitanie.fr) ou [contact@arac-occitanie.fr](mailto:contact@arac-occitanie.fr)

## **L'Agence Régionale de la Biodiversité**

### **A.R.B**

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-200017127-20231110-2023\_48-DE

en particulier les collectivités («élus et agents), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.arb-occitanie.fr](http://www.arb-occitanie.fr) ou [contact@arb-occitanie.fr](mailto:contact@arb-occitanie.fr)

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

## L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

### AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie. Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc... L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.agence-adocc.com](http://www.agence-adocc.com)

### L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décroiser les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex-Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité unique et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail [contact@agencedespyrenees.fr](mailto:contact@agencedespyrenees.fr)  
ou par téléphone au 05 61 11 03 11.

REÇU EN PREFECTURE

Le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-200017127-20231110-2023\_48-DE

### La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

#### FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact : [paul.robledo@laregion.fr](mailto:paul.robledo@laregion.fr)

### La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : [www.arac-occitanie.fr](http://www.arac-occitanie.fr) et [contact@arac-occitanie.fr](mailto:contact@arac-occitanie.fr) et [emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr](mailto:emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr) et [stephanie.balsan@laregion.fr](mailto:stephanie.balsan@laregion.fr)

## **Article 7 : Gouvernance**

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par-là d'Aniane et la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la commune d'Aniane
- la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault
- le Pays Cœur d'Hérault,
- la Région,

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune d'Aniane (Chambres consulaires, CAUE, EPF Occitanie, Agences d'Urbanisme, Opérateurs régionaux...).

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la commune d'Aniane et de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-200017127-20231110-2023\_48-DE



## Annexe 1 : LES FICHES ACTION

<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action 1.1</b>
<b>Intitulé de l'axe stratégique</b> <b>Confirmer le rayonnement culturel, grâce aux monuments et au tissu associatif</b>	<b>Titre de l'action :</b> <b>Poursuivre le travail de réhabilitation et de mise en valeur du centre ancien vers l'abbaye sur le boulevard</b>
<b>PRÉSENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p><i>L'amélioration de l'attractivité et du cadre de vie s'effectue en prenant en compte un aménagement global d'Aniane, en misant sur les qualités et la mise en valeur du contexte urbain du bourg.</i></p> <p><i>La commune d'Aniane s'est emparée de cette question depuis 2011. Elle a déjà engagé son projet de requalification des rues du centre ancien, rue porte St Guilhem, Bd st Jean</i></p> <p><i>Cette requalification s'inscrit dans un projet plus global de revalorisation des axes et espaces publics donnant accès à l'Abbaye d'Aniane</i></p> <p><i>Elle est aussi ancrée dans un contexte de sécurisation des abords des écoles. La mairie souhaitant apporter une réponse aux nombreuses sollicitations sur les risques liés à des vitesses excessives des véhicules sur le boulevard Louis Marres et à des pratiques de stationnement à risque.</i></p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>● <i>Sécuriser les cheminements doux pour permettre des accès confortables et sûrs aux différents équipements publics.</i></li><li>● <i>Assurer les continuités piétonnes entre les différents équipements</i></li><li>● <i>Mise en discrétion le réseau électrique</i></li><li>● <i>Mise en valeur de l'avenue (plantation, mobilier...)</i></li><li>● <i>Création de zone de rencontre pour faciliter les déplacements</i></li></ul>	

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-200017127-20231110-2023\_48-DE

## DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS

### Projet 1.1.2. : Requalification de l'Avenue Louis Marres phase 1

#### Descriptif :

Sécuriser les cheminements doux pour permettre des accès confortables et sûrs aux différents équipements publics sur le Boulevard Louis Marres et améliorer l'attractivité de la commune par une mise en valeur de l'espace public.

Axe Louis Marres 1 (aménagement de l'avenue depuis le boulevard Félix Guiraud jusqu'aux écoles)

#### Référentiel territorial du Pacte Vert :

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Maître d'ouvrage : Mairie d'Aniane

#### Coût estimatif :

671 500 € HT.

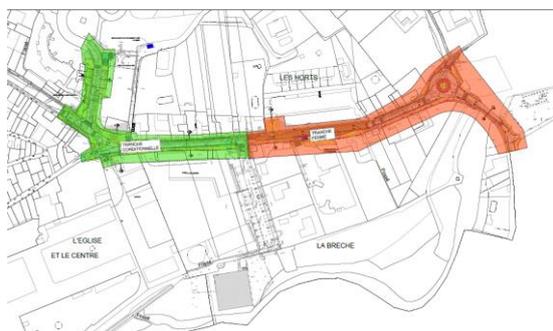
**Calendrier prévisionnel :** Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.

- |  |                                    |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022                              | <input type="checkbox"/> 2025      |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 démarrage travaux | <input type="checkbox"/> 2026      |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024                   | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

**Partenaires potentiellement concernés :** Partenariat technique : **Hérault Energie**  
Partenariat financier : **Etat (DETR), Région Occitanie, Département de l'Hérault**

Citer les partenaires potentiellement concernés pour la mise en œuvre de ce projet (Etat, ANAH, DDT, DRAC, CDC, EPF, Région, CD, CCI, CAUE, ...)

#### Document graphique



Phase 1 en rouge ci-dessus



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

## Projet 1.1.3. : Requalification de l'Avenue Louis Marres phase 2

### Descriptif :

Sécuriser les cheminements doux pour permettre des accès confortables et sûrs aux différents équipements publics sur le l'avenue Louis Marres et améliorer l'attractivité de la commune par une mise en valeur de l'espace public et la requalification des accès conduisant au site de l'abbaye d'Aniane

Axe Louis Marres 2 (Aménagement de l'Avenue Louis Marres depuis le chemin de la brèche j'usqu'à l'entrée de l'abbaye)

### Référentiel territorial du Pacte Vert :

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Maître d'ouvrage : Mairie d'Aniane

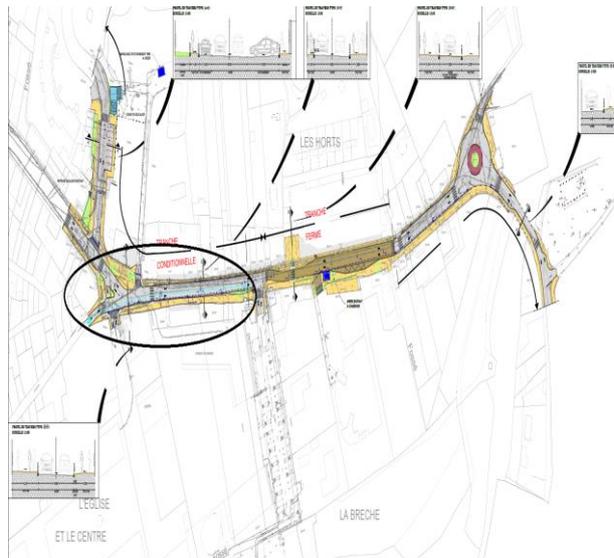
Coût estimatif :  
620 000 € HT

### Calendrier prévisionnel :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022                    | <input checked="" type="checkbox"/> 2025                   |
| <input type="checkbox"/> 2023                    | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 démarrage travaux |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 (étude) | <input type="checkbox"/> 2027-2028                         |

Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : **Hérault Energie**  
Partenariat financier : **Etat (DETR), Région, Département,**

### Document graphique



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-200017127-20231110-2023\_48-DE

<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action 1.2</b>
<b>Intitulé de l'axe stratégique</b> <b>Confirmer le rayonnement culturel, grâce aux monuments et au tissu associatif</b>	<b>Titre de l'action :</b> <b>Travaux de restauration et de conservation de la Toile de Ranc</b>
<b>PRÉSENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p><i>L'opération concerne la restauration fondamentale du grand tableau de chœur de l'église abbatiale d'Aniane, attribué à Antoine Ranc et daté de 1690, classé au titre des Monuments Historiques. Le tableau représente saint Benoît d'Aniane et saint Benoît de Nursie offrant la nouvelle église abbatiale d'Aniane.</i></p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● <i>Préserver le patrimoine</i></li> <li>● <i>Assurer le rayonnement culturel du territoire</i></li> </ul>	

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-200017127-20231110-2023\_48-DE

## DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS

### Projet 1.2 : Travaux de restauration et de conservation de la Toile de Ranc

**Descriptif :** Réalisation de travaux de conservation-restauration d'un tableau et de son cadre figurant saint Benoît d'Aniane et saint Benoît de Nursie, datant du 17<sup>e</sup> siècle et attribué à Antoine Ranc, classé au titre des Monuments historiques et conservé dans l'église d'Aniane

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**  
Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

**Maître d'ouvrage :** Mairie d'Aniane

**Coût estimatif :**  
100 000 € (HT)

**Calendrier prévisionnel :**

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022                                    | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023                                    | <input type="checkbox"/> 2026            |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 (démarrage des travaux) | <input type="checkbox"/> 2027-2028       |

**Partenaires potentiellement concernés :** Partenariat technique : DRAC.  
Partenariat financier : Etat (DRAC), Région Occitanie, Département Hérault.

### Document graphique



Plan de situation



Tableau D'Antoine RANC, Abbatiale St Sauveur classé MH :  
saint Benoît d'Aniane et saint Benoît de Nursie offrant à Dieu le Père la nouvelle église abbatiale d'Aniane

Etat des lacunes (en rouge) et repeints désaccordés (en bleu)

Relevé : © Silvia Ruffa Petrescu, 2014

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-200017127-20231110-2023\_48-DE

<b>Axe 2</b>	<b>Fiche action 2.1</b>
<b>Intitulé de l'axe stratégique</b> <b>Poursuivre l'amélioration du cadre de vie</b>	<b>Titre de l'action :</b> <b>Etude de faisabilité technique relative à la chapelle des pénitents et lancement des travaux</b>
<b>PRÉSENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p><i>La Chapelle des Pénitents (inscrit aux Monuments Historique) fait office depuis de nombreuses années de lieu d'exposition présentant un caractère qualitatif, affirmant sa place et son orientation du côté des arts plastiques. Le lieu est adapté pour cela. Il offre sur le territoire de la vallée de l'Hérault une potentialité de développement complémentaire entre Lodève et Montpellier.</i></p> <p><i>L'étude vise à définir la faisabilité technique d'aménagement de la Chapelle des Pénitents pour y affirmer un pôle socio-culturel (arts plastiques). Les publics visés sont les visiteurs et les habitants d'Aniane, ainsi que les communes du cœur d'Hérault et du département. Si la faisabilité technique est avérée et l'attractivité du lieu confirmée, la mairie engagera les travaux sur ce site.</i></p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p><i>Les objectifs sont :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <i>Renforcer le pôle socio-culturel au cœur du village</i></li> <li>● <i>Spatialiser le programme de la commune</i></li> <li>● <i>Affirmer l'orientation d'arts plastiques de la chapelle des Pénitents en un pôle socio-culturel, adapté à la vie sociale, au besoin d'accueil touristique et aux services multimédia</i></li> <li>● <i>Faciliter l'accès à la culture au plus grand nombre</i></li> <li>● <i>Optimiser l'occupation du patrimoine bâti communal</i></li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS</b>	

## Projet 2.1.1. : Etude chapelle des pénitents

**Descriptif :** L'étude de faisabilité technique permet à la commune d'Aniane d'identifier les besoins, exigences et contraintes qui vont s'appliquer à cette opération. Cette étude permettra de déterminer au niveau opérationnel des actions répondant aux objectifs arrêtés.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**  
Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

**Maître d'ouvrage :** Mairie d'Aniane

**Coût estimatif :**  
20 000 € (HT)

**Calendrier prévisionnel :**

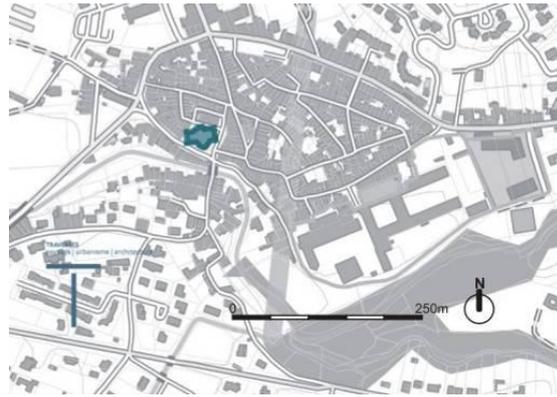
- |  |                                    |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022            | <input type="checkbox"/> 2025      |
| <input type="checkbox"/> 2023            | <input type="checkbox"/> 2026      |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique : Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault, Région Occitanie, DRAC.

Partenariat financier : Etat (DSIL), Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault, Département, Région.

### Document graphique



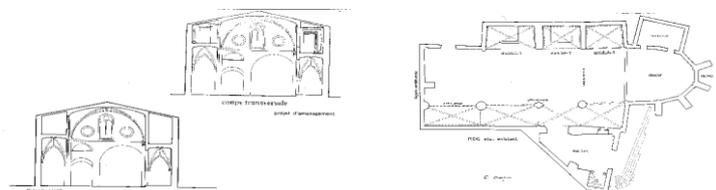
Plan de situation



Vue sur la Chapelle des Pénitents. Source : mairie d'Aniane



Vue dans la Chapelle des Pénitents. Source : mairie d'Aniane



Plan et élévation de la Chapelle des Pénitents. Source : Mairie d'Aniane

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-200017127-20231110-2023\_48-DE

## Projet 2.1.2. : Lancement des travaux

**Descriptif :** Phase de travaux au regard des préconisations de l'étude.

(accessibilité PMR, rénovation énergétique, équipement d'éclairage spécifique salle d'exposition, aménagement des sols avec valorisation vestiges archéologiques)

### Référentiel territorial du Pacte Vert :

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

**Maître d'ouvrage :** Mairie d'Aniane

**Coût estimatif :**

400 000 € (HT)

**Calendrier prévisionnel :**

- |                               |   |
|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025                 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026      |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique : Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault, Région Occitanie, DRAC.

Partenariat financier : Etat (DSIL), Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault ,Département, Région

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-200017127-20231110-2023\_48-DE

<b>Axe 2</b>	<b>Fiche action 2.2</b>
<b>Intitulé de l'axe stratégique</b>  <b>Poursuivre l'amélioration du cadre de vie</b>	<b>Titre de l'action :</b>  <b>Etude de requalification des anciennes halles</b>
<b>PRÉSENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p><i>Rappeler ici brièvement les enjeux identifiés permettant de resituer cette action dans la stratégie d'ensemble.</i></p> <p>A côté de la Chapelle se trouvent les anciennes halles, situées sur une place déjà requalifiée.</p> <p>L'étude vise à définir une stratégie de réhabilitation de ce bâtiment pour y implanter un pôle socio culturel dont les fonctions seront : ludothèque, artothèque, pôle d'information touristique numérique et de services multimédia, bureau associatif, tiers-lieux (fablab). Les publics visés sont les visiteurs et les habitants d'Aniane et des communes environnantes.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p><i>Décrire ici les objectifs stratégiques de l'action en quelques lignes.</i></p> <p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● renforcer le pôle socio-culturel au cœur du village</li> <li>● spatialiser le programme de la commune</li> <li>● équilibrer les pôles d'activités pour soutenir l'activité du centre ancien</li> <li>● affirmer l'orientation de pôle d'activités structurants des halles en un pôle socio-culturel, adapté à la vie sociale, au besoin d'accueil touristique et aux services multimédia, au développement local</li> <li>● faciliter l'accès à la culture au plus grand nombre</li> <li>● optimiser et valoriser l'occupation du patrimoine bâti communal</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS</b>	

## Projet 2.2.1. : Etude de requalification des anciennes halles

### Descriptif

L'étude de programmation permettra à la commune d'Aniane d'identifier les besoins, exigences et contraintes qui vont s'appliquer à cette opération. Cette étude permettra de déterminer au niveau opérationnel des actions répondant aux objectifs arrêtés. L'étude aura pour objectif d'accompagner les acteurs locaux dans la définition et le dimensionnement de cet équipement structurant à l'échelle du bassin de vie d'Aniane.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**  
**Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,**

**Maître d'ouvrage : Mairie d'Aniane**

### Coût estimatif :

30 000 € HT

**Calendrier prévisionnel :** Cocher l'année concernée par l'action.  
Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.

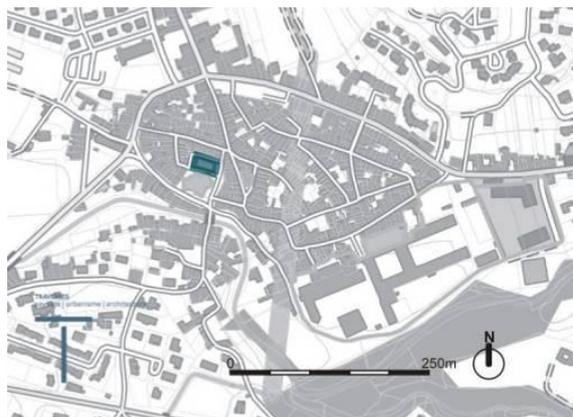
- |  |                                    |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022            | <input type="checkbox"/> 2025      |
| <input type="checkbox"/> 2023            | <input type="checkbox"/> 2026      |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

### Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault, DRAC

Partenariat financier : Etat (DSIL), Département, Région  
Citer les partenaires potentiellement concernés pour la mise en œuvre de ce projet (Etat, ANAH, DDT, DRAC, CDC, EPF, Région, CD, CCI, CAUE, ...)

### Document graphique



Carte de situation de l'action



Vue sur la Chapelle des Pénitents et les Halles. Source : mairie d'Aniane

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-200017127-20231110-2023\_48-DE

## Projet 2.2.2. : Phase travaux de la requalification des anciennes halles

### Descriptif :

Phase de travaux pour le déploiement d'un équipement structurant pour le territoire de la CCVH.

### Référentiel territorial du Pacte Vert :

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Maître d'ouvrage : Mairie d'Aniane

### Coût estimatif :

400 000 €

### Calendrier prévisionnel : Cocher l'année concernée par l'action.

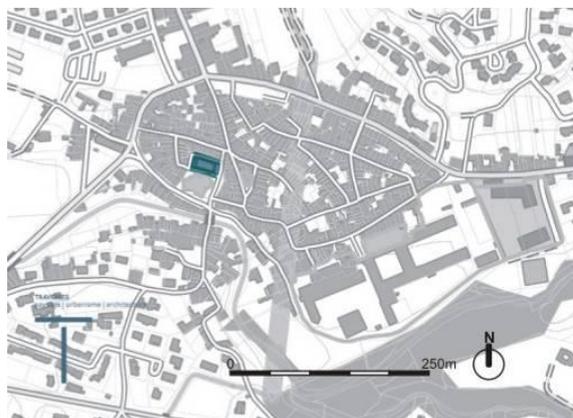
Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.

- |                               |  |
|-------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025                              |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 démarrage travaux |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028              |

Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique :

Partenariat financier : Etat (DSIL), Département, Région  
Citer les partenaires potentiellement concernés pour la mise en œuvre de ce projet (Etat, ANAH, DDT, DRAC, CDC, EPF, Région, CD, CCI, CAUE, ...)

### Document graphique



Carte de situation de l'action

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-200017127-20231110-2023\_48-DE

<b>Axe 2</b>	<b>Fiche action 2.3</b>
<b>Intitulé de l'axe stratégique</b> <b>Poursuivre l'amélioration du cadre de vie</b>	<b>Titre de l'action :</b> <b>Amélioration de l'offre en équipements sportifs</b>
<b>PRÉSENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p><i>La commune d'Aniane ne possède aucun équipement sportif couvert. Aussi a-t-elle engagé un programme de rénovation des équipements sportifs vétustes, en engageant un programme au Complexe sportif de Plein air situé au Pré de la ville situé route de Gignac (en entrée de ville). Le projet prévoit un aménagement d'ensemble comprenant les abords du site.</i></p> <p><i>Elle dispose aux abords des écoles d'un ancien gymnase en état de vétusté avancé. La commune prévoit de réhabiliter cet équipement et de l'aménager en « préau sports » afin de satisfaire en priorité les besoins des écoles pré-élémentaire et élémentaire et pôle jeunesse de la commune. Une étude doit définir si la structure peut être requalifié, ou si une nouvelle construction serait plus opportune.</i></p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p><i>Les objectifs sont :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <i>La création d'un troisième cours de tennis</i></li> <li>● <i>La rénovation de deux cours de tennis</i></li> <li>● <i>Le déplacement d'un City stade</i></li> <li>● <i>L'aménagement des accès différents selon les utilisateurs (scolaires, associatifs, personnes à mobilité réduite) et des poches de stationnements, pour les voitures et les vélos</i></li> <li>● <i>La requalification de l'ancien gymnase ou la construction d'un nouvel équipement</i></li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS</b>	

## Projet 2.3.2 : Aménagement des équipements sportifs PHASE 1

Court de Tennis, plateau Multisport jeunes et aménagement des abords

### Descriptif :

Le projet prévoit la réhabilitation de deux courts de tennis existant et la création d'un nouveau cours à l'emplacement actuel du city stade.

Le déplacement du city stade, la réhabilitation du stade de football et l'aménagements des abords du site.

**Référentiel territorial du Pacte Vert : Améliorer la santé et le bien-être des habitants**

**Maître d'ouvrage : Mairie d'Aniane**

### Coût estimatif :

Réhabilitation des 2 courts existants : 231 000 € HT  
Création d'un troisième court de tennis : 193 000 € HT  
Déplacement du city stade : 124 000 € HT  
Réhabilitation du stade de football : 576 000 HT  
Aménagement des abords : 167 580 € HT  
**TOTAL : 1 291 580 € HT.**

### Calendrier prévisionnel :

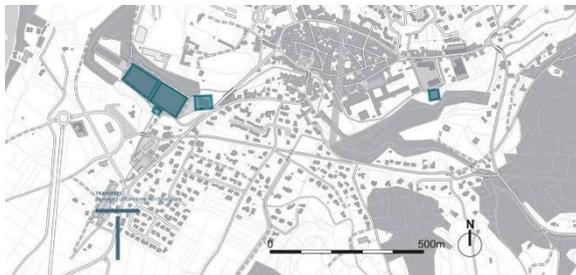
- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022            | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023            | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028       |

### Partenaires potentiellement concernés :

partenariat technique potentiellement concerné par l'action : Communauté de communes de la vallée de l'Hérault, Fédération Française sportive, Département de l'Hérault, Région Occitanie.

partenariat financier potentiellement concerné par l'action : Département de l'Hérault, Région Occitanie, Etat

### Document graphique



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-200017127-20231110-2023\_48-DE

## Projet 2.3.4 : Requalification de l'ancien gymnase

### Descriptif :

Le projet prévoit une étude sur la possible requalification de l'ancien gymnase ou la programmation d'un nouvel équipement sur le même site.

**Référentiel territorial du Pacte Vert : Améliorer la santé et le bien-être des habitants**

**Maître d'ouvrage : Mairie d'Aniane**

**Coût estimatif :**  
800 000 € HT

### Calendrier prévisionnel :

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> 2022                                 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025              |
| <input type="checkbox"/> 2023                                 | <input type="checkbox"/> 2026                         |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 (reprise des études) | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 travaux |

### Partenaires potentiellement concernés :

partenariat technique potentiellement concerné par l'action : Communauté de communes de la vallée de l'Hérault, Fédération Française sportive, Département de l'Hérault, Région Occitanie.

partenariat financier potentiellement concerné par l'action : Département de l'Hérault, Région Occitanie

### Document graphique



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-200017127-20231110-2023\_48-DE

<b>Axe 2</b>	<b>Fiche action 2.4</b>
<b>Intitulé de l'axe stratégique</b> <b>Poursuivre l'amélioration du cadre de vie</b>	<b>Titre de l'action :</b> <b>Aménagement des entrées de ville et réalisation d'une signalétique et d'itinéraires modes doux</b>
<b>PRÉSENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p><i>L'arrivée de la déviation de la RD 32 (contournement nord du village) permet de conduire une réflexion sur différents projets de voies douces: la voie verte en agglomération, la piste cyclable entre Aniane et Gignac, entre Aniane et le Pont du Diable. Porté par le département de l'Hérault, la piste cyclable entre le pont du diable et l'entrée du village est en cours de réalisation. La volonté de la commune est d'élaborer une continuité de déplacement doux intra-muros.</i></p> <p><i>Ainsi, la commune d'Aniane travail sur la mise en place une voie verte, depuis le tunnel de la voie ferrée jusqu'au lieu-dit « Le pré de la ville ».</i></p> <p><i>Cette voie serpente le long du ruisseau de Corbière et traverse le centre ancien, Ce chemin qui longe également l'aqueduc du canal de Gignac construit en 1889 et long de 294 mètres, permet de découvrir d'une façon originale la ville, notamment l'ancien abbaye et le quartier des tanneurs dans un environnement naturel et verdoyant. (voie verte et bleue)</i></p> <p><i>Depuis début 2019, Aniane bénéficie d'une nouvelle déviation. Afin d'inciter les visiteurs à entrer dans le village, à le découvrir, mais aussi de contribuer au maintien de son dynamisme et de son développement économique, il s'avère indispensable de concevoir des entrées qualitatives tant en termes d'aménagements que d'informations sur l'attractivité de la ville.</i></p> <p><i>Cette fiche action est la traduction des enjeux du territoire en matière de développement urbain, énoncés dans le SCOT Cœur d'Hérault, à savoir :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement urbain : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ requalification des traversées des nouveaux quartiers et limites de village.</li> <li>○ structuration un réseau intercommunal de circulations douces <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ préservation des points de vue des silhouettes du village</li> <li>▪ prise en compte dans les documents d'urbanisme les secteurs non-bâti et arborés qui participent à la qualité paysagère des sites bâtis, particulièrement les points de vue (localisation dans les PLU)</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> <p><i>inventaire des axes et des points de vue remarquables à prendre en compte pour tout projet d'aménagement</i></p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p><i>Les objectifs sont de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● favoriser la mobilité douce sur une zone géographique plus large</li> <li>● accompagner l'attractivité touristique d'Aniane par un travail paysager et d'aménagement sur les entrées de ville</li> <li>● développer des modes de transports alternatifs à la voiture sur la commune afin de faciliter les déplacements internes et l'accès aux différents équipements, services et commerces</li> <li>● mettre en place une signalétique cohérente pour le centre-bourg à partir des lieux stratégiques</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS</b>	

## Projet 2.4.3 : Aménagement de la voie verte en cheminement doux

### Descriptif :

Aménagement d'une voie verte, intra-muros en longeant l'aqueduc jusqu'au tunnel de la voie ferrée.

**Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,**

**Maître d'ouvrage : Mairie d'Aniane**

### Coût estimatif :

60 000 € HT

### Calendrier prévisionnel :

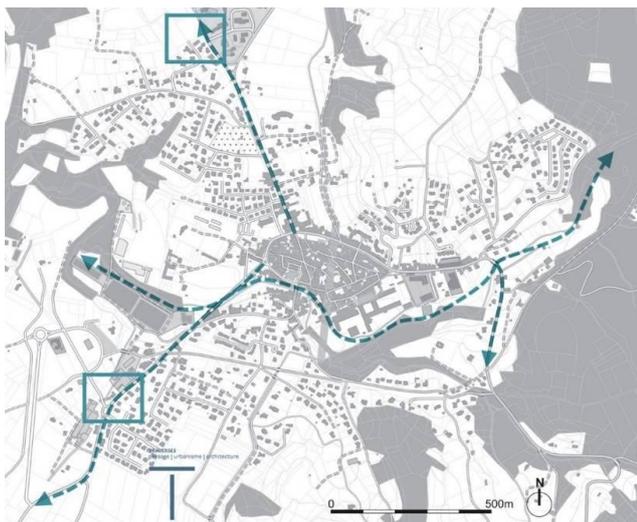
- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022            | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023            | <input type="checkbox"/> 2026            |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028       |

### Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : partenariat technique potentiellement concerné par l'action : communauté de communes de vallée de l'hérault, département

partenariat financier : Région (Plan Vélo), Etat, Département

### Document graphique



carte de situation de l'action



Photo du tunnel de l'ancienne voie ferrée et le viaduc

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-200017127-20231110-2023\_48-DE

## Projet 2.4.3 : Aménagement entrée de ville Sud

### Descriptif :

Aménagement qualitatif sur l'entrée sud de la commune (aménagement paysager et mobilier, stationnement)

**Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,**

**Maître d'ouvrage : Mairie d'Aniane**

### Coût estimatif :

200 000 € HT

### Calendrier prévisionnel :

- |                               |  |
|-------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028       |

### Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : partenariat technique potentiellement concerné par l'action : communauté de communes de vallée de l'hérault, département

partenariat financier : Région, Etat



Entrée sud

## Axe 2

## Fiche action 2.5

Poursuivre l'amélioration du cadre de vie

Projet maison de l'alimentation

### PRÉSENTATION DE L'ACTION

#### Contexte

La commune d'Aniane est très engagée dans les actions du Projet alimentaire territorial (PAT) porté par le Pays Cœur d'Hérault. La commune accueille notamment des espaces tests agricoles permettant l'expérimentation.

Ces pistes de réflexions visent à mettre en lumière les questions d'autosuffisance

La commune souhaite accompagner les acteurs pour la création d'une maison de l'alimentation en cœur de village, sur une parcelle communale et qui serait gérée comme un tiers lieu.

Cet espace serait dédié à l'éducation au "bien manger" et à de la transformation alimentaire sur place.

#### Objectifs stratégiques

Décrire ici les objectifs stratégiques de l'action en quelques lignes.

Les objectifs sont :

- Soutenir les circuits-courts
- Accompagner les publics les plus fragiles dans l'accès à une alimentation de qualité
- D'offrir un espace de transmission de savoirs et savoirs faire
- Promouvoir l'agroécologie sur le territoire

### DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS

#### Projet 2.5 : Etude pour la création d'une maison de l'alimentation

##### Descriptif :

L'objectif est de réfléchir à l'aménagement d'une maison de l'alimentation : Un tiers-lieu dédié au « bien manger ».

**Référentiel territorial du Pacte Vert : Améliorer la santé et le bien-être des habitants**

Maître d'ouvrage : Mairie d'Aniane

##### Coût estimatif :

40 000 € HT

##### Calendrier prévisionnel :

2022

2025

2023

2026

2024

2027-2028

Partenaires potentiellement concernés : Partenariat

technique :

Partenariat financier : Etat (DSIL), Département, Région

#### Document graphique



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-200017127-20231110-2023\_48-DE

<b>Axe 3</b>	<b>Fiche action 3.1</b>
<b>Accroître l'activité économique et touristique, en lien avec l'Opération Grand Site Occitanie</b>	<b>Restauration du site de l'abbaye</b>
<b>PRÉSENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Depuis 2013, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault développe à l'abbaye d'Aniane un projet culturel en résonance avec son lieu et son histoire. Ses dimensions (2.2 ha au sol et 1,5 ha de planchers) ainsi que son implantation permettent le développement d'un projet structurant en trois axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• -l'implantation d'un service hôtelier (70 chambres, 3 étoiles) assortie d'une table gastronomique à rayonnement départemental et d'espaces de séminaire,</li> <li>• la création d'un centre de formation et de dégustation œnologique voire de vente dans le cadre du label « Vignoble et découverte » décerné au Pays Cœur d'Hérault. Cet axe de développement est déjà présent sur le site avec l'accueil depuis 2015 du Festival des vins d'Aniane (2 000 visiteurs sur 3 jours et 100K€ de chiffre d'affaire),</li> <li>• le développement d'un centre culturel mixant lieu de vie, espace de création contemporaine, centre de ressource autour du patrimoine et de médiation.</li> <li>• En 2017, cette activité a accueilli 11 272 visiteurs au travers des activités du service éducatif « sites et paysages de la vallée de l'Hérault », d'ateliers artistiques participatifs, de diffusions de concerts, spectacles de théâtre et de cirque, conférences, projections en plein air et de résidences artistiques. Cette diversification de l'offre touristique s'effectue en prenant en compte un aménagement global d'Aniane, en misant sur les qualités et la mise en valeur du contexte urbain du bourg.</li> </ul>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>Les objectifs sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement d'une salle de diffusion</li> <li>• La création d'une Archéothèque</li> <li>• La réhabilitation du cloître et l'aménagement d'un espace de médiation patrimoniale</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS</b>	

## Projet 3.1.1 : Aménagement salle de la chapelle en lieu de diffusion culturelle

### Descriptif :

*Intégration d'un espace de diffusion culturelle .*

**Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,**

**Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault**

### Coût estimatif :

2 205 000 € HT

### Calendrier prévisionnel :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022            | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023            | <input type="checkbox"/> 2026            |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028       |

### Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : DRAC, Pays Cœur d'Hérault, Région, Département, CAUE

partenariat financier : Région Occitanie, Département de l'Hérault, Etat (DRAC, DSIL), l'Union Européenne

## Document graphique

carte de situation de l'action

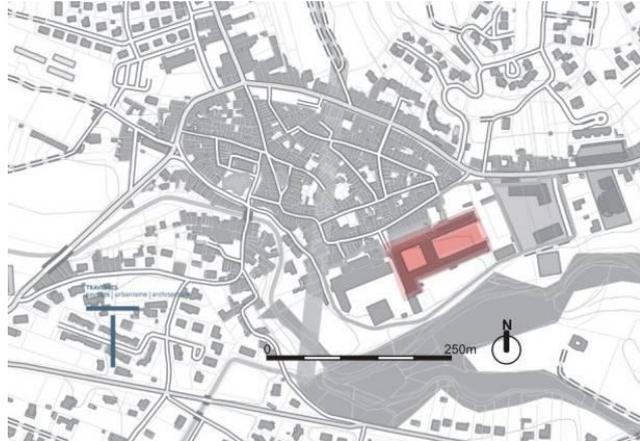


Figure SEQ Figure \\* ARABIC 19 carte de situation de l'action

Figures SEQ Figure \\* ARABIC 20 photo de l'abbaye. Source : Traverses

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-200017127-20231110-2023\_48-DE

## Projet 3.1.2 : Création d'une Archéothèque

### Descriptif :

Création d'un espace dédié à la découverte des fouilles archéologiques dans l'enceinte de l'ancienne abbaye d'Aniane.

**Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,**

**Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault**

### Coût estimatif :

972 000 € HT

### Calendrier prévisionnel :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022            | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023            | <input type="checkbox"/> 2026            |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028       |

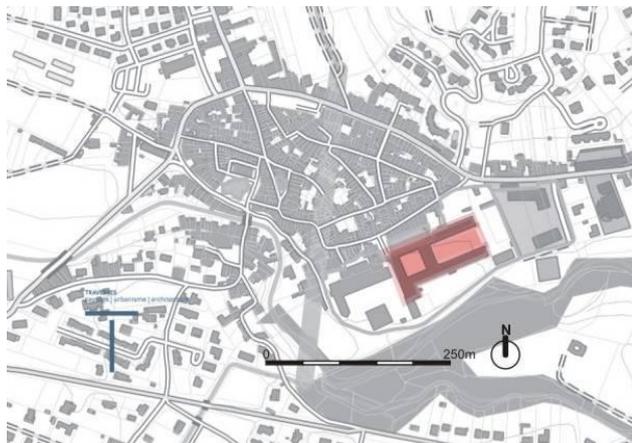
### Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : DRAC, Pays Cœur d'Hérault, Région, Département, CAUE

partenariat financier : Région Occitanie, Département de l'Hérault, Etat (DRAC, DSIL), l'Union Européenne

### Document graphique

carte de situation de l'action



Atelier de fouilles à l'abbaye d'Aniane

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-200017127-20231110-2023\_48-DE

## Projet 3.1.3 : Le cloître – espace de médiation patrimoniale

### Descriptif :

Création d'un espace de médiation patrimoniale dans l'enceinte de l'ancienne abbaye d'Aniane.

**Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,**

**Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault**

### Coût estimatif :

304 000 € HT

### Calendrier prévisionnel :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022            | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023            | <input type="checkbox"/> 2026            |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028       |

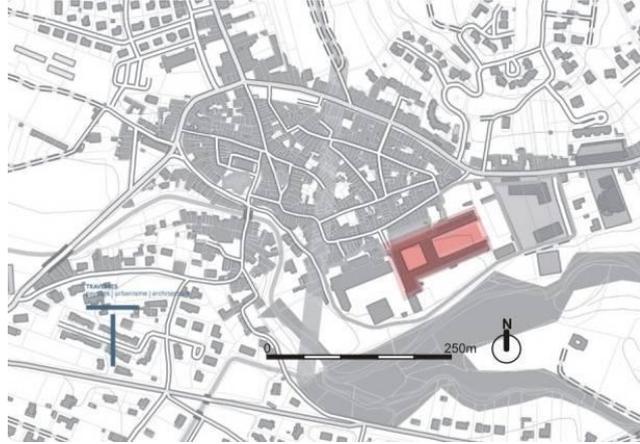
### Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : DRAC, Pays Cœur d'Hérault, Région, Département, CAUE

partenariat financier : Région Occitanie, Département de l'Hérault, Etat (DRAC, DSIL), l'Union Européenne

### Document graphique

carte de situation de l'action



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-200017127-20231110-2023\_48-DE

<b>Axe 3</b>	<b>Fiche action 3.2</b>
<b>Accroître l'activité économique et touristique, en lien avec l'Opération Grand Site Occitanie</b>	<b>Restauration et entretien du fleuve Hérault</b>
<b>PRÉSENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p><i>La communauté de communes Vallée de l'Hérault, compétente depuis le 1er janvier 2018 en matière de GEMAPI « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations », s'est engagée dans la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de restauration et d'entretien (PPRE) du fleuve Hérault.</i></p> <p><i>Ce programme a été réalisé par le Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault (SMBFH) et s'étend des Causses de la Selle à Agde, pour 5 ans (2018-2022). Il précède l'engagement d'une démarche de fond sur la gestion des berges et des bords de l'Hérault, qui conduira à améliorer le fonctionnement naturel du fleuve.</i></p> <p><i>Tout en tenant compte des nombreux et divers usages (captage agricole, pêche, sport d'eau vive, baignade...) qui ont contribué à façonner le fleuve, ce programme vise ainsi à répondre à des enjeux aussi bien : écologiques et morphologiques (la préservation du milieu physique et du milieu naturel (deux sites Natura 2000) ) ; de protection des biens et des personnes (prévenir la violence et les impacts des crues) ; d'accompagnement et de sensibilisation des usagers et acteurs quant à la conservation et amélioration de la ripisylve et de son fonctionnement.</i></p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p><i>Les objectifs du PPRE sont de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <i>Réduire la vulnérabilité aux inondations des centres bourg</i></li> <li>● <i>Réduire la vulnérabilité des ouvrages</i></li> <li>● <i>Maintenir et développer la qualité du milieu naturel et des habitats</i></li> <li>● <i>Lutter et contenir le développement des espèces invasives et/ou indésirables en fonction des secteurs</i></li> <li>● <i>Favoriser la diversité des écoulements</i></li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS</b>	

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-200017127-20231110-2023\_48-DE

## Projet 3.2.4: mise en œuvre du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des cours d'eau – 2023 – 2028

### Descriptif :

- *morphologique : gestion des atterrissements*
- *écologique : renaturation des ripisylves, élimination des déchets, gestion des espèces exotiques invasives, gestion des annexes fluviales*
- *touristiques/ loisirs : entretien annuel – sécurité des activités de pleines natures gorges de l'Hérault*

Il est également prévu la mise en œuvre d'actions transversales de sensibilisation : réalisation d'un guide de la bonne gestion des berges et de sa végétation à destination des propriétaires riverains et plus spécifiquement aux acteurs agricoles, principaux usagers des bords du fleuve ; accompagnement des collectivités qui prendront en compte les trames vertes et bleues dans leur document d'urbanisme ;

### Référentiel territorial du Pacte Vert :

**Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,**

**Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault**

### Coût estimatif :

40 000 € HT

### Calendrier prévisionnel :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> 2022            | <input checked="" type="checkbox"/> 2025      |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026      |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

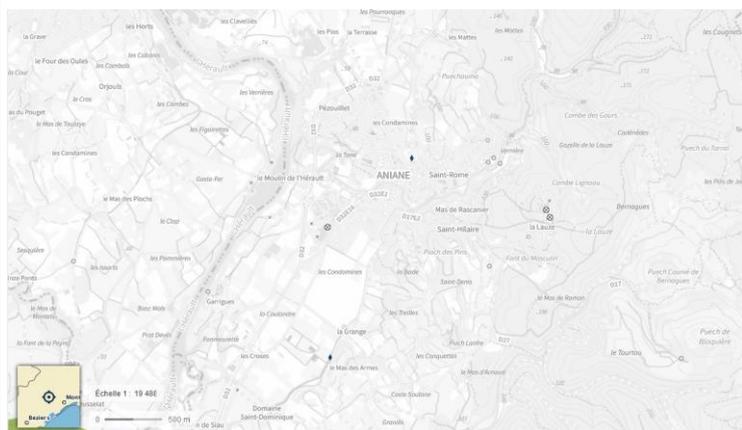
### Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault (SMBFH) ;

Autres EPCI maîtres d'ouvrage : communauté de communes du Grand Pic Saint Loup, communauté de communes du Clermontais et communauté d'agglomération d'Hérault Méditerranée

Partenariat financier : Etat (DSIL), Département, Région

### Document graphique



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-200017127-20231110-2023\_48-DE

<b>Axe 4</b>	<b>Fiche action 4.1</b>
Actions en faveur de l'habitat	<i>Requalifier le parc de logements anciens</i>
<b>PROGRAMME D'INTERET GENERAL « RENOVISSIME »</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat, la communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est engagée depuis 2012 dans une action visant à inciter à l'amélioration du parc privé des logements. Le programme « Rénovissime » a été reconduit depuis, un troisième dispositif est d'ailleurs en cours de définition et devrait être effectif sur la période 2024-2026, , Il reçoit un succès continu et a permis la réhabilitation de plus de 700 logements.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Lutter contre l'habitat insalubre et indigne,</li> <li>❖ Traiter et augmenter la fonctionnalité des centres anciens,</li> <li>❖ Répondre aux attentes sociales en termes d'habitabilité,</li> <li>❖ Lutter contre la précarité énergétique,</li> <li>❖ Adapter les logements aux besoins des personnes, pour améliorer leur autonomie,</li> <li>❖ Concourir à une gestion durable des ressources,</li> <li>❖ Développer l'offre sociale des logements,</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DU PROJET</b>	
<p>Le programme propose aux porteurs de projets de travaux, propriétaires occupants et propriétaires bailleurs, un accompagnement technique et financier. Différents types de projets sont financés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ L'amélioration du confort thermique des logements,</li> <li>❖ le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie,</li> <li>❖ la lutte contre l'habitat indigne et dégradé,</li> <li>❖ la remise sur le marché immobilier de logements locatifs à loyers encadrés</li> </ul> <p><u><a href="#">La prise en compte du Pacte Vert régional</a></u>  Objectif 4 : améliorer la santé et le bien être des habitants  Objectif 6 : agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p> <p><b>Maître d'ouvrage : Communauté de communes Vallée de l'Hérault</b></p> <p><b>Coût estimatif :</b>  Aides aux travaux de 2024 à 2026 : <b>390 000 €</b>  Ingénierie : <b>426 000 € TTC</b></p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b>  <input type="checkbox"/> 2024-2026</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés : ANAH, conseil départemental, CAF, FDI SACICAP, ARS</b>  <b>Partenariat technique :</b> maîtrise d'œuvre associée  <b>Partenariat financier :</b> CD 34 / ANAH</p> <p><i>Indicateurs de suivi : nombre de logements financés, coût des travaux, montant des aides</i></p>	

<b>Axe 4</b>	<b>Fiche action 4.2</b>
Actions en faveur de l'habitat	<i>Développer une offre de logements diversifiés</i>
<b>LA PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Le PLH Vallée de l'Hérault vise à conforter et structurer la production de logements notamment par une volonté marquée de soutenir la production locative sociale.</p> <p>Le taux d'équipement actuel du territoire montre son insuffisance (inférieur 5%), face à une importante demande (500 dossiers en attente en moyenne par an, source fichier central de la demande locative sociale) et à un besoin de la population dont les caractéristiques socio-économique démontrent que la moitié des ménages locataires du parc privé sont éligibles au logement très social PLAi (80% au logement social PLUS).</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>Permettre la réalisation des objectifs fixés par le PLH, soit 500 logements sur la période du PLH et constituer un effet levier en orientant production en fonction des priorités définies par le PLH (typologies des logements).</p>	
<b>DESCRIPTIF DU PROJET</b>	
<p>Le référentiel d'aides du PLH permet le soutien à l'équilibre financier des opérations de construction de logements sociaux des bailleurs sociaux. Cet accompagnement financier visant en priorité les opérations en réinvestissement urbain.</p> <p>Par ailleurs, la Communauté de communes aide les communes au conventionnement de logements communaux par un accompagnement technique au montage du projet et une aide financière de prise en charge des frais de maîtrise d'œuvre et une subvention d'équilibre financier à la construction.</p> <p>Il s'agit de conforter l'offre du parc public social et de mobiliser des logements communaux. Cette production concernant des logements très sociaux et sociaux</p> <p><u><a href="#">La prise en compte du Pacte Vert régional</a></u></p> <p>Objectif 4 : améliorer la santé et le bien être des habitants  Objectif 6 : agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p> <p><b>Maître d'ouvrage : Communauté de communes Vallée de l'Hérault</b></p> <p><b>Coût estimatif :</b>  Aides annuelles aux travaux : <b>160 000 €</b></p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b>  <input type="checkbox"/> 2023-2030</p>	

**Partenaires potentiellement concernés** : Etat, conseil départemental, conseil régional

**Indicateurs de suivi** : nombre de logements sociaux financés, par typologies et par types de financement

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

<b>Axe</b>	<b>Fiche action 4.3</b>
Actions en faveur de l'habitat	<i>Conforter et structurer la production de logements spécifiques</i>
<b>REPONDRE AUX BESOINS DES PUBLICS SPECIFIQUES</b>	
<b>Contexte</b>	
Le PLH Vallée de l'Hérault vise à développer une offre adaptée en logements et hébergements temporaires pour les personnes en difficulté ou des publics dont l'accès ou le maintien dans le logement est problématique.	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Conforter les structures d'hébergement d'urgence</li> <li>❖ Améliorer la fluidité des parcours d'insertion</li> <li>❖ Développer une offre adaptée aux jeunes adultes</li> <li>❖ Mieux accompagner les seniors dans leur parcours résidentiel en développant une offre en logements adaptés</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DU PROJET</b>	
<p>L'évolution démographique montre le poids croissant de la population âgée. Outre le développement programmé de structures d'accueil spécialisées de type EHPAD, apporter une réponse qualitative aux besoins des seniors est une priorité : maintien à domicile et offre de logements adaptés à la perte d'autonomie (par la proposition de résidences autonomes équipées d'espaces de vie et d'animations spécifiques)</p> <p>La communauté de communes s'appuie par ailleurs sur le CLLAJ du Pays Cœur d'Hérault afin d'accompagner les jeunes adultes dans leur accès au logement. Ce partenaire intervient sur le territoire depuis 2014, plus de 1900 jeunes ont été reçus depuis 2015 et 14 logements gérés par le CLLAJ sont répartis sur la Vallée de l'Hérault.</p> <p>Le logement d'urgence voué aux personnes en grande détresse (personnes sans domicile, victimes de violence intra familiales) doit être structuré sur le territoire : l'association Trait d'Union gère en lien avec le SIAO départemental des places d'hébergement d'urgence. Les communes, de manière plus isolée, apportent parfois des solutions d'hébergement dans un logement communal notamment dans les cas de situations de péril ou d'insalubrité urgentes.</p> <p><b><u>La prise en compte du Pacte Vert régional</u></b></p> <p>Objectif 4 : améliorer la santé et le bien être des habitants  Objectif 6 : agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p> <p><b>Maître d'ouvrage : Communauté de communes Vallée de l'Hérault</b></p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b></p>	

2023-2030

**Partenaires potentiellement concernés :** Etat, conseil départemental, conseil régional

**Partenariat technique :** les bailleurs sociaux, CLLAJ, ATU

**Indicateurs de suivi :** nombre de logements en résidences séniors créés, nombre de places d'hébergement créées, nombre de mises en location pour les jeunes suivis par le CLLAJ.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

<b>Axe 4</b>	<b>Fiche action 4.4</b>
Action en faveur de l'habitat	<i>Opération façades et devantures commerciales</i>
<b>OPERATION FAITES LE MUR</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>La préservation du cadre de vie et de l'identité des communes composant le territoire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault est un des enjeux majeurs du projet de territoire intercommunal; il impose de porter une attention particulière à la qualité urbaine, architecturale et environnementale des opérations de développement urbain.</p> <p>Il promeut également le réinvestissement des cœurs de villages et le développement du commerce de proximité pour permettre la valorisation de l'identité architecturale locale et agir sur le cadre de vie des habitants de la vallée.</p> <p>Au regard de ces éléments, la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault fonde sa participation financière sur des bases recentrées sur ces priorités.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aider à la création ou à l'extension d'activités économiques</li> <li>• Conforter ou renforcer l'attractivité des centres villages par une mise en valeur globale du paysage urbain ;</li> <li>• Améliorer le cadre de vie par l'embellissement du patrimoine bâti ;</li> <li>• Valoriser l'offre commerciale existante et soutenir l'installation de nouveaux commerces ;</li> <li>• Favoriser la préservation et le développement des savoir-faire des artisans ;</li> <li>• Inciter à un ravalement raisonné, respectueux des caractéristiques architecturales du patrimoine bâti des cœurs de villes.</li> <li>• Aider au maintien des services à la population en milieu rural</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS / OPERATIONS ENVISAGES</b>	

## Descriptif : opération d'aide à l'embellissement des façades et devantures commerciales

L'opération s'inscrit dans l'action de la communauté de communes visant à améliorer le cadre de vie de ses habitants et à revitaliser l'offre commerciale en modernisant et en rendant plus attrayant les points de vente de proximité. Il vise la création et l'extension d'activités économiques ou le maintien des services à la population en milieu rural.

L'opération d'aide à l'embellissement des façades et devantures commerciales est un dispositif incitatif qui s'adresse aux propriétaires de biens à usage d'habitation, aux propriétaires exploitants et aux commerçants situés dans les périmètres communaux définis. Il consiste à mettre en place des aides à la réalisation des travaux nécessaires à l'amélioration du cadre bâti des centres de villages, pour permettre la réalisation d'opérations qui n'auraient probablement pas pu se réaliser sans le soutien de la Communauté de Communes.

L'aide à la **rénovation des façades** est fixée à **40% du montant hors taxes des travaux éligibles**, dans la limite de 4 160 € par dossier instruit.

L'aide à la **rénovation des devantures commerciales** est fixée à **60% du montant hors taxes des travaux éligibles** dans la limite de 5 000 €.

Ce dispositif est animé par une équipe de suivi-animation qui doit :

- permettre un accès simplifié à l'information,
- faciliter les démarches liées au montage et à l'instruction des dossiers de demande de subvention,
- encourager les porteurs de projet à engager des travaux qualitatifs (architecte conseil).

Objectifs du dispositif :

- **24 façades rénovées par an** sur les périmètres des 9 communes concernées par l'application du programme (dans la limite de 3 projets soutenus par commune par an)
- **10 devantures commerciales rénovées par an** sur les périmètres des 25 communes concernées par l'application du programme

### Référentiel territorial du Pacte Vert :

Objectif n° 5 : préserver et développer des emplois de qualité

Objectif n° 6 : agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

**Maître d'ouvrage : Communauté de communes Vallée de l'Hérault**

### Coût estimatif :

Etudes de calibrage du dispositif 2022 à 2023 : 80 000 €

Suivi-animation + aides allouées 2023 à 2027 : 940 000 €

### Calendrier prévisionnel :

- 2022-2023 : études de calibrage du dispositif
- 2023-2027 : suivi animation et aides

**Partenaires potentiellement concernés :** UDAP, CAUE, CMA, CCI, associations de commerçants

**Partenariat technique :** bureau d'études pour le calibrage de l'aide et le suivi animation

**Partenariat financier :** Région / Fondation du patrimoine

*Indicateurs de suivi : nombre de façades et devantures commerciales financés, coûts des travaux et des aides*

REÇU EN PREFECTURE

Le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-200017127-20231110-2023\_48-DE

<b>Axe 4</b>	<b>Fiche action 4.5</b>
Actions en faveur de l'habitat	<i>Requalifier le parc de logements anciens</i>
<b>LUTTE CONTRE LA VACANCE RESIDENTIELLE ET TRAITEMENT DE L'HABITAT INDIGNE</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>La préservation du cadre de vie et de l'identité des communes composant le territoire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault est un des enjeux majeurs du projet de territoire intercommunal; outre une attention particulière à la qualité urbaine, architecturale et environnementale des opérations de développement urbain, il promeut également le réinvestissement des cœurs de villages. La pression démographique de ces 20 dernières années a mécaniquement tendu le marché immobilier notamment par une offre en logements locatifs insuffisante ou ne respectant des normes d'habitabilité. Les centres anciens sont particulièrement concernés par la présence de logements indignes et de vacance résidentielle.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Mobiliser le parc de logements vides et inciter à leur remise sur le marché immobilier</li> <li>❖ Lutter contre l'habitat insalubre et indigne,</li> <li>❖ Traiter et augmenter la fonctionnalité des centres anciens,</li> <li>❖ Répondre aux attentes sociales en termes d'habitabilité,</li> <li>❖ Développer l'offre sociale des logements,</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DU PROJET</b>	
<p>La communauté de communes coordonne depuis 2019 le comité local de l'habitat indigne permettant le suivi des signalements de mal logement par l'ensemble des partenaires locaux concernés. Ce qui représente en moyenne une trentaine de signalements pour lesquels des solutions de remise en état des logements ou de sorties des logements sont recherchées. A partir de 2024, (relance du PIG pour la période 2024-2026), une convention décence sera mise en œuvre avec la CAF.</p> <p>Parallèlement, pour permettre une offre locative plus importante, la communauté de communes s'est engagée depuis 2022 dans un repérage précis des logements vacants afin d'inciter les propriétaires à une remise sur le marché de leurs biens.</p> <p><b><u>La prise en compte du Pacte Vert régional</u></b></p> <p>Objectif 4 : améliorer la santé et le bien être des habitants  Objectif 6 : agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p> <p><b>Maître d'ouvrage : Communauté de communes Vallée de l'Hérault</b></p> <p><b>Coût estimatif :</b>  Ingénierie 2024-2026 : 44 000€ HT</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b></p> <p><input type="checkbox"/> 2024-2026 dans le cadre du PIG</p>	

**Partenaires potentiellement concernés : ANAH, conseil départemental, DDTM, CAF, ARS, CCAS, STS**

**Partenariat technique** : maîtrise d'œuvre associée

**Partenariat financier** : CD 34 / ANAH

*Indicateurs de suivi : nombre de logements suivis par le comité local de l'habitat dégradé et de sorties de situations d'indignité,  
nombre de logements vacants repérés*

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

## ANNEXE 2.1 Programme Pluriannuel d'Actions 2022-2024

- Il porte mention du suivi de la réalisation des actions du précédent Contrat Bourg Centre sur la période 2018-2021.
  - Code signets à utiliser entre 2018 et 2021 : □ « en cours », ▣ « achevées », ☒ « supprimées »
  - Code signets à utiliser entre 2022 et 2028 : □ phase « études » ; @ phase « réalisation »

PHASAGE DU PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Avenant - Contrat 2 <sup>nd</sup> e génération								Objectif territorial du Pacte Vert
		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : Confirmer le rayonnement culturel, grâce aux monuments et au tissu associatif</b>										
<b>ACTION 1.1 Poursuivre le travail de réhabilitation et de mise en valeur du centre ancien vers l'abbaye sur le boulevard</b>	Projet 1.1.1 Requalification bd St Jean		☑							6
	Projet 1.1.2 Requalification Av. louis Marres 1			☞	☞	☞	☞			6
	Projet 1.1.3 Requalification Av. louis Marres 2					⓪	⓪	☞	☞	6
<b>ACTION 1.2 Travaux de rénovation de la toile de Ranc</b>	Projet 1.2.1 Restauration du tableau					☞	☞	☞	☞	6
<b>AXE STRATEGIQUE 2 : Poursuivre l'amélioration du cadre de vie</b>										
<b>ACTION 2.1 étude de faisabilité technique relative à la chapelle des pénitents et lancement des travaux</b>	Projet 2.1.1 Etude des chapelle des pénitents					⓪	⓪			6
	Projet 2.1.2 lancement des travaux									6



aménagement des entrées de ville et réalisation d'une signalétique et d'itinéraires modes doux	Projet 2.4.2 Réalisation d'une charte de la signalétique et de l'affichage local	☹	☹	☹	☹					6
	Projet 2.4.3 Equipement voie verte					☺	☺	☺	☺	6
	Projet 2.4.4 Aménagement entrée sud de la commune							☺	☺	6
Action 2.5 Projet maison de l'alimentation	2.5.1 Etude pour la création d'une maison de l'alimentation					☹	☹			1
<b>AXE STRATEGIQUE 3 : Accroître l'activité économique et touristique, en lien avec l'Opération Grand Site Occitanie</b>										
Action 3.1 restauration du site de l'abbaye	Projet 3.1.1 Aménagement salle de la chapelle en lieu de diffusion culturelle					☺	☺	☺	☺	6
	Projet 3.1.2 Création d'une Archéothèque					☺	☺	☺	☺	6





**AXE STRATEGIQUE 3 : Accroître l'activité économique et touristique, en lien avec l'Opération Grand Site Occitanie**

<b>Action 3.2 Restauration et entretien du fleuve Hérault</b>	<i>Projet 3.2.1 : opérations hydraulique : phase 1 - rattrapage entretien, phase 2 - entretien régulier annuel</i>		<input checked="" type="checkbox"/>							
	<i>Projet 3.2.2: opérations morphologiques : gestion des atterrissements</i>		<input checked="" type="checkbox"/>							
	<i>Projet 3.2.3: opérations écologiques : renaturation des ripisylves, élimination des déchets, gestion des espèces exotiques invasives, gestion des annexes fluviales</i>		<input checked="" type="checkbox"/>							

## ANNEXE 2.2 Programme Pluriannuel d'Actions 2022-2028

Le programme Pluriannuel de Projets et d'Investissement (cf. article 4 du Contrat Bourg Centre) est une liste indicative de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour la période 2022-2028. L'inscription d'un projet au sein du PPPI 22-28 n'engage pas les partenariats du BOURG CENTRE sur l'accompagnement financier du projet. Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes : - Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert  
- Inscription dans un programme opérationnel annuel - Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur

PHASAGE DU PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Contrat 1 <sup>ère</sup> génération				Avenant - Contrat 2 <sup>nde</sup> génération								Objectif territorial du Pacte Vert		
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	<sup>1</sup>	2026	2027	2028			
AXE STRATEGIQUE 1 : Confirmer le rayonnement culturel, grâce aux monuments et au tissu associatif																
<b>ACTION 1.1</b>  Poursuivre le travail de réhabilitation et de mise en valeur du centre ancien vers l'abbaye sur le boulevard	<i>Projet 1.1.1 Requalification bd St Jean</i>						☑									
	<i>Projet 1.1.2 Requalification Av. louis Marres 1</i>							☺	☺	☺	☺					6
	<i>Projet 1.1.3 Requalification Av. louis Marres 2</i>								☺	☺	☺	☺		☺		6
<b>ACTION 1.2</b>	<i>Projet .1.2.1 Restauration du tableau</i>							☺	☺	☺	☺					6

<sup>1</sup> A mi-période du contrat, selon les modalités à définir par le COPIL du Contrat Bourg-Centre, le porteur de projet du contrat conduira un bilan quantitatif et qualitatif de l'état d'avancement du programme opérationnel pluriannuel, qu'il adressera à la Région. Ce bilan intégrera le volet concertation du contrat Bourg Centre.





